

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2016

L'an 2016 le 12 décembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 2 décembre 2016 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Serge REAT, Marie-Claire MEYER, Brigitte LEBIODA, Martine PY.

Conseillers municipaux excusés : Rémi HUBAUD a donné procuration à Renée NOUGUIER, Max MASDEVILLE a donné procuration à Pierre BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOYER.

PRESENTATION DU PROJET DE CHAMP DE TIR AU VALLON DE LA SAUME PAR LE LIEUTENANT COLONEL CARLHIAN

Après un avis défavorable donné par le conseil municipal au mois d'août pour le projet de la zone de champ de tir temporaire situé sur la commune de Dévoluy, le lieutenant colonel Hervé DAMBREVILLE, représentant le lieutenant colonel CARLHIAN, Délégué Militaire Départemental Adjoint, a effectué une présentation de ce projet. Il a rappelé que les essais de tir s'effectueraient en période hivernale en présence de neige du 1^{er} novembre au 30 avril et uniquement du lundi au vendredi. Ces entraînements sont nécessaires pour assurer la sécurité sur le sol français ainsi que les interventions militaires à l'étranger. A la suite de questions posées par plusieurs conseillers municipaux quant aux conséquences sur la faune et par rapport au bruit engendré par ces tirs, Madame le Maire décide de contacter Natura 2000 pour connaître sa position. Ensuite elle rendra l'avis du conseil au lieutenant colonel CARLHIAN.

URBANISME : ETUDE DES DIFFERENTS DOSSIERS

- 1) Madame le Maire rappelle qu'en mai 2015 Madame Sylvette FOUGAIROLLE a déposé un CUB pour son terrain section B, numéro 1107 situé au hameau du Serre, terrain inclus dans le périmètre du P.O.S ; les viabilités n'étant pas au droit de la parcelle, le service instructeur de la D.D.T proposait un CUB négatif qu'elle signait le 1^{er} juin 2016.

Après discussion avec les services de la D.D.T et le pétitionnaire, la DDT confirmait par mail (19 juin 2015) que le pétitionnaire pouvait déposer un permis de construire sans préciser dans quel délai.

Au mois de novembre madame Sylvette FOUGAIROLLE a déposé le permis. Après avoir rempli le document avec avis favorable et suite à une conversation téléphonique avec madame POTTIER, Madame le Maire a appris que le CUB étant négatif il aurait fallu que le permis de construire soit déposé avant le 31 décembre 2015 (date d'extinction du P.O.S puisque la commune n'a pas souhaité transformer celui-ci en carte communale ou P.L.U).

Par mail en date du 2 décembre, madame POTTIER informe Madame le Maire qu'elle va rendre un avis négatif (CUB négatif, terrain situé hors PAU) et lui demande de confirmer la position du conseil municipal. Ce dernier a la possibilité de prendre une délibération motivée qui sera soumise à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPNAF).

Madame le maire soumet au vote à bulletin secret l'acceptation ou le refus de ce permis. Le résultat est 2 oui, 8 non et 1 blanc. Cette décision sera transmise à madame POTTIER.

- 2) Madame le Maire donne lecture du courrier de madame Amélie SANNA qui a acquis en janvier 2012 un terrain constructible au hameau de la Guinguette, s'est séparée de son compagnon et continue à régler le prêt sur vingt ans pour l'achat de cette parcelle. Elle sollicite de pouvoir déposer un permis de construire. Suite au passage en Règlement National d'Urbanisme, ce dernier n'est plus constructible. Serge REAT demande si on connaît la position de la DDT sur une possible dérogation. Il précise que l'on ne peut pas se permettre de statuer au cas par cas et que dans l'intérêt général de la commune on ne peut que respecter le règlement du RNU auquel nous sommes soumis. Après discussion, Madame le Maire soumet cette question au vote à bulletin secret. Le résultat est 2 oui, 6 non et 3 blancs. Un courrier sera adressé à l'intéressée.

LOCATION APPARTEMENT DU MARTHOURET

Madame le Maire rappelle que la commission logement s'est réunie le 18 novembre pour étudier les trois demandes de location : DELCAYRE Elisabeth, DIOT Gwénael, ALLOMBERT Sylvain. La commission proposait de retenir la demande de Sylvain ALLOMBERT. Entre-temps et après discussion, c'est sa compagne Christelle CAIZERGUES qui souhaite occuper le logement. Cette dernière a été choisie comme locataire à l'unanimité des membres présents et représentés. Il lui sera demandé un mois de caution, le loyer sera de 325 € auquel il faut ajouter une provision de 130 € pour le gaz, avec une régularisation annuelle.

Madame le Maire indique qu'afin de pouvoir établir les loyers du mois de décembre dans les temps (date butoir le 12 décembre 2016) un avenant au bail a été établi en faveur de monsieur ALLOMBERT pour le logement qu'il occupait avec madame CAIZERGUES dans le bâtiment mairie. Les élus approuvent cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Menuiseries de l'école de Lacou :** Madame le Maire informe les élus que le changement des menuiseries extérieures de l'ancienne école de Lacou a été effectué à la fin du mois de novembre. Elle a constaté que l'entreprise Bois et Béton de Charbillac avait travaillé très correctement et avait effectué ce travail dans les délais. Le locataire Michel ROUX, présent dans la salle, est venu remercier la municipalité pour la réalisation de ces travaux et il a confirmé l'excellente prestation de l'entreprise Bois et Béton.
- **Accessibilité bâtiment :** Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Etat) et à la région pour des travaux dans les locaux de la mairie : remplacement des fenêtres, porte d'entrée, installation d'un visiophone ainsi que l'isolation des sous-faces de plancher de la salle de réunion et du bureau du maire et modification de la rampe d'escalier. Des devis vont être demandés et un dossier sera présenté pour une demande de subvention.

Marie-Claire MEYER interroge la secrétaire de mairie pour savoir si elle possède de bonnes conditions de travail.

- **Vœux de la municipalité :** Madame le Maire propose que la date des vœux soit fixée au samedi 14 janvier 2017.
- **Vitesse dans La Guinguette :** Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la précédente réunion du conseil, un courrier concernant la vitesse excessive

dans La Guinguette a été adressé à la sénatrice des Hautes-Alpes, Patricia MORHET-RICHAUD et au député de la circonscription, Joël GIRAUD. Ce dernier a informé Madame le Maire qu'il avait adressé un courrier dans ce sens au Préfet.

- **Internet :** Madame le Maire indique qu'elle a adressé un courrier à Chantal EYMEOUD présidente du SMO PACA THD, ainsi qu'un courrier à Gérard TENOUX, conseiller départemental, avec une copie à Joël GIRAUD et Béatrice ALLOSIA qui l'a transmis à Gérard TENOUX et Monsieur LOMBARD responsable du numérique au département.
- **Trail du Col du Noyer :** Les comités des fêtes du Noyer et de Poligny ainsi que le Team Champsaur Nature organisent le 25 juin 2017 le trail du Col du Noyer qui aura un retentissement régional. Fabien ROUX, secrétaire du comité des fêtes du Noyer, informe le conseil municipal qu'une subvention sera demandée pour la réalisation de cette manifestation.

A 23 heures 20 mn, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.